

Image not found or type unknown



Remuneration de mon avocat

Par **sandstrom**, le **10/12/2009** à **11:26**

Bonjour,rnrnAprès un viol etc j'ai eu aide juridictionnelle. Est-ce-que mon avocat peut demander une commission de 20% en plus.rnrnCordialement rnrnM S

Par **jeetendra**, le **10/12/2009** à **11:38**

[fluo]ORDRE DES AVOCATS DE MARSEILLE[/fluo]rn51 rue Grignan - 13000
MARSEILLernTél. : 04 91 15 31 13 rnrnBonjour, contactez l'Ordre des Avocats de Marseille,
ils vous renseigneront relativement à la réclamation de votre avocat, bonne journée à vous.